



Fiche de Données de Sécurité RUBY EASY ECOLABEL

Fiche du 21/12/2018, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: RUBY EASY ECOLABEL
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Distribué par:
SUTTER FRANCE S.r.l. - Società con Unico Socio
Sede legale: Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano (MI) - Italia
French branch: 104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE
Tél. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



- Attention
- Mentions de danger:
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence:
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Dispositions spéciales:
Aucune

Contenu du produit :



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 15% - < 20% ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE

REACH No.: 01-2119457026-42, CAS: 5949-29-1, EC: 201-069-1



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 3% - < 5% 3-BUTOXY-2-PROPANOL

REACH No.: 01-2119475527-28, Numéro Index: 603-052-00-8, CAS: 5131-66-8, EC: 225-878-4



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE

REACH No.: 01-2119488639-16, CAS: 68891-38-3, EC: 500-234-8



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 1% - < 3% ALCOOL ETHYLIQUE

REACH No.: 01-2119457610-43, Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16

CAS: 69227-22-1



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

>= 0.1% - < 0.25% PROPANE-2-OL

REACH No.: 01-2119457558-25, Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7



2.6/2 Flam. Liq. 2 H225



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.8/3 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Voir section 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

UE - TWA(8h): 1920 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: WEL

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - STEL: 400 ppm - Remarques: A4, BEI - Eye and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Travailleur industriel: 44 mg/kg - Consommateur: 16 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

Travailleur industriel: 270.5 mg/m³ - Consommateur: 33.8 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 8.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Consommateur: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 175 mg/m³ - Consommateur: 52 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Travailleur industriel: 1900 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 950 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/day

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

Travailleur industriel: 888 mg/kg - Consommateur: 319 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 500 mg/m³ - Consommateur: 89 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 26 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Cible: Eau marine - valeur: 0.044 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.44 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 34.6 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.46 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 33.1 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 1001 mg/l

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Cible: Eau marine - valeur: 0.0525 mg/l



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.236 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.16 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 ppm
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.36 mg/kg
 ALKYLETHERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3
 Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10000 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09168 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 7.5 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.9168 mg/kg
 ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5
 Cible: Eau marine - valeur: 0.79 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.96 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 2.9 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.63 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.6 mg/kg
 PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 2251 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 552 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 28 mg/kg
 Cible: Eau marine - valeur: 140.9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement - voir la section 2.1.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
------------	--------	-----------	-------------



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Aspect et couleur:	Liquide clair, rouge	Visuel	--
Odeur:	Fruité	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	>2,1	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>=100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	>60 ° C	EN ISO 3679	--
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.083 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	<10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
- 10.2. Stabilité chimique
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.
- 10.4. Conditions à éviter
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
- 10.5. Matières incompatibles
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
RUBY EASY ECOLABEL
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau > 2000 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4 mg/kg bw/d

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Rat > 295 mg/kg bw/d

Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1200 mg/kg

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3300 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.5 mg/l - Durée: 4h

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau Oui

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Oui

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Non

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Test: repeated exposure Non

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg - Source: OECD 402

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 401

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames Test



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6200 mg/kg - Source: OECD401

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 50 mg/m³ - Source: OECD403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 20 g/kg

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux Positif - Source: OECD405 - Remarques: Conc. >=50%

ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16 - CAS: 69227-22-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale = 1800 mg/kg

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 10000 ppm - Durée: 6h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Non - Source: OECD 404

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 405

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 480 mg/kg

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

LD50 (RABBIT) ORAL: 6300 MG/KG

LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 7060 MG/KG

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

RUBY EASY ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 440 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Leuciscus idus melanotus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 120 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 990 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Alga

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 425 mg/l - Durée h: 192

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 10000 mg/l - Durée h: 16 - Remarques: Pseudomonas putida

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Poecilia reticulata*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Remarques: *Leuciscus idus*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Remarques: *Scenedesmus subspicatus*

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: *Leuciscus idus*

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Remarques: *Daphnia magna*

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l - Remarques: *Pseudomonas putida*

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 275 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Chlorella vulgaris*

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Salmo gairdneri*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 12340 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

ALKYL POLYGLYCOL ETHER C10-16 - CAS: 69227-22-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: *Brachydanio rerio*

PROPANE-2-OL - CAS: 67-63-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9640 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Pimephales promelas*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1800 mg/l - Durée h: 168 - Remarques: *Scenedesmus quadricauda*

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 302B - Durée: 14 d - %: 85

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 90 - Remarques: OECD 30

ALKYLETERSULFATE C12-14, SEL SODIQUE - CAS: 68891-38-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATE - CAS: 5949-29-1

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: log Pow - Coefficient de partition -1.67

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration -
Remarques: <100

ALCOOL ETHYLIQUE - CAS: 64-17-5

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: Kow - Coefficient de partition -0.31

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

3-BUTOXY-2-PROPANOL - CAS: 5131-66-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé



Fiche de Données de Sécurité

RUBY EASY ECOLABEL

NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène



Fiche de Données de Sécurité RUBY EASY ECOLABEL

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DETERGENTS POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Produit pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Si nécessaire, transvaser le produit du bidon au flacon avec tête de pulvérisateur	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer si besoin	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	Quotidiennement, selon les dimensions et les conditions des surfaces à nettoyer.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. Prêt à l'utilisation ou à diluer selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle